

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A), C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

Téléphone : 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 5612

Télécopieur : 867-393-6358 Courriel : landtitlesoffice@yukon.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDE DE CORRECTION D'UN NOM ERRONÉ

***LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS N'EST PAS HABILITÉ
À DONNER DES CONSEILS JURIDIQUES.***

1. Pour commencer, vous devez avoir en main une copie du certificat de titre de bien-fonds dont vous voulez faire corriger le nom. Au besoin, demandez-en une au Bureau des titres de biens-fonds. Le cas échéant, il faudra fournir les renseignements suivants :
 - Description officielle : numéro de lot, de bloc, de quadrilatère ou de plan, nom du lotissement ou nom du ou des propriétaires inscrits actuels.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut pas faire de recherche à partir de l'adresse municipale. S'il s'agit du seul renseignement que vous avez et que la propriété est située dans les limites de la ville de Whitehorse, communiquez avec la personne responsable des taxes foncières à l'hôtel de ville (867-668-8608) pour obtenir la description officielle. Si la propriété est à l'extérieur de la ville, communiquez avec la Direction de l'évaluation et de la taxation foncières (867-667-5268) ou avec la municipalité où se trouve la propriété.
2. Le Bureau des titres de biens-fonds vous transmettra un formulaire (qu'on peut aussi télécharger à partir du site Web du gouvernement du Yukon en cliquant sur la rubrique Habitations et biens immobiliers, puis sur Terres et parcelles et enfin sur Formulaires du Bureau des titres de biens-fonds). La marche à suivre pour remplir le formulaire est indiquée ci-dessous.
3. Pour remplir le formulaire, vous devez faire appel aux services d'un notaire public autorisé à exercer au Yukon.
 - L'opération ne doit en aucune façon profiter au notaire public.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut agir à titre de témoin ni de notaire public pour l'enregistrement des formulaires.
 - On peut trouver une liste des notaires publics du Yukon dans les pages jaunes de l'annuaire.
4. L'enregistrement des documents se fait selon l'ordre d'arrivée au Bureau des titres de biens-fonds. Avant de procéder à leur enregistrement, le Bureau les examine pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ainsi qu'à toute autre loi et politique connexes.
5. Il faut parapher toute modification apportée sur les formulaires. Ne pas utiliser de ruban ni de liquide correcteur. Les formulaires sont à remplir à l'encre bleue ou noire.

6. Les documents qui ne sont pas conformes aux exigences de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ou à une loi ou politique connexe seront rejetés. Nous vous aviserons par téléphone ou par courrier des motifs du rejet et des corrections nécessaires ou nous vous conseillerons de consulter un avocat pour vous assurer que vos documents respectent les conditions d'enregistrement au Bureau des titres de bien-fonds.
7. Si les documents sont attestés par la voie d'une déclaration sous serment ou d'une affirmation solennelle devant un notaire public à l'extérieur du Yukon, ce dernier doit apposer son sceau.
8. Tous les documents doivent porter une signature originale.

Une fois le formulaire dûment rempli :

- a) Le déposer en personne :

Bureau des titres de biens-fonds, Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen
2134, 2^e Avenue (1^{er} étage), Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

- Les droits d'enregistrement indiqués plus bas sont à régler au moment du dépôt des documents.
- Modes de paiement acceptés : argent comptant, chèque, carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.

OU

- b) L'envoyer par la poste, accompagné de votre paiement :

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Prenez soin d'inclure votre nom, adresse, numéro de téléphone et paiement libellé au nom du gouvernement du Yukon.

Voir les droits d'enregistrement ci-dessous.

Droits d'enregistrement

Demande de correction d'un nom erroné : 10,00 \$

Titres additionnels à corriger : 2,00 \$ par titre

MARCHE À SUIVRE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE CORRECTION D'UN NOM ERRONÉ

AU REGISTRATEUR

Nom de la personne qui fait la demande – Inscrivez en lettres détachées le nom de la personne qui présente la demande. Cette dernière peut être présentée par l'avocat qui a représenté le propriétaire dans l'affaire d'erreur administrative.

JE DÉCLARE SOUS SERMENT OU J'AFFIRME SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. Cochez la case qui s'applique à votre situation.

Numéro(s) de certificat de titre : Inscrivez le numéro de titre indiqué sur le certificat de titre actuel.

Description officielle – Donnez la description officielle complète (lot, portion, bloc, quadrilatère, groupe, plan, lotissement, ville et Yukon). Au besoin, fournissez ces renseignements sur une feuille séparée et ajoutez la mention « Voir annexe ». Il n'est pas nécessaire de préciser les règlements sur l'aménagement agricole.

2. Numéro d'instrument : Inscrivez le numéro d'enregistrement de l'instrument qui présente un nom erroné.

Délivré au nom erroné de : Inscrivez en lettres détachées le nom exact comme indiqué sur le certificat de titre.

3. Pièces justificatives : Vous devez présenter un document officiel qui atteste votre nom légal. Les pièces justificatives présentées doivent être originales ou certifiées par un notaire public. Vous pouvez vous présenter directement au Bureau des titres de biens-fonds avec vos originaux. Un membre du personnel en fera des copies et y apposera ses initiales prouvant qu'il a vu les originaux. Si vous soumettez des documents originaux ou des copies certifiées que vous souhaitez récupérer, vous devez cocher la case de la section 4, à la page 1 de la Demande de correction d'un nom erroné.

4. Nom demandé : Inscrivez en lettres détachées le nouveau nom à inscrire sur le certificat de titre.

SIGNATURES

Signature de la personne qui présente la demande – La personne qui présente la demande doit la signer devant un avocat ou un notaire et inscrire son nom en lettres détachées sous sa signature sur la documentation officielle jointe au formulaire.

Fait sous serment ou affirmé solennellement devant moi – L'avocat ou le notaire doit signer et inscrire le lieu et la date de signature ainsi que son nom et la date d'échéance de son mandat. Si le serment est prêté ou l'attestation est faite à l'extérieur du Yukon, le notaire public doit apposer son sceau.

DEMANDE DE CORRECTION D'UN NOM ERRONÉ
(al. 37(1)a))

AU REGISTRATEUR

Nom de la personne qui présente la demande :

(nom de la personne qui fait la demande, en lettres détachées)

JE DÉCLARE SOUS SERMENT OU AFFIRME SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. ☐ J'atteste que je suis le ou l'un des propriétaires de ce ou ces biens-fonds **ou**

☐ J'atteste que je suis l'avocat ou la personne qui représente le propriétaire et que mon cabinet ou moi-même avons agi dans l'affaire d'erreur administrative

et je demande une correction pour le ou les certificats de titre numéros _____ pour chaque bien-fonds décrit ci-dessous :

Description(s) officielle(s) :

2. Le ou les numéros d'instrument _____ contiennent une erreur administrative qui a occasionné la délivrance d'un ou des certificats de titre où figure un nom erroné :

(nom erroné figurant sur le certificat de titre actuel, en lettres détachées)

3. En pièce jointe de cette demande se trouve l'original ou une copie certifiée par un notaire public d'**un ou de plusieurs** des documents attestant l'erreur dans le nom.

(Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)

☐ Avis de changement de nom enregistré au bureau des statistiques de l'état civil conformément à la *Loi sur le changement de nom*

☐ Certificat de naissance

☐ Certificat de mariage délivré par le bureau des statistiques de l'état civil

☐ Permis de conduire

☐ Autre (précisez) _____

4. ☐ **Note :** Selon sa politique, le Bureau des titres de biens-fonds se réserve le droit, sans toutefois y être contraint, de séparer ou de détruire tout document confidentiel reçu une fois la procédure terminée. On considère que la personne qui soumet une demande accepte cette politique, à moins de cocher la présente case et de fournir une enveloppe portant la mention « retour de documents confidentiels ». Dans le cas contraire, les documents pourraient être détruits sans préavis, même s'il s'agit d'originaux ou de copies certifiées.

5. Le propriétaire dont le nom présente une erreur est la même personne nommée sur le certificat de titre actuel.

6. Je demande qu'on me délivre un ou des certificats de titre où figure le nom ci-dessous :

(nom qui doit figurer sur le certificat de titre actuel en lettres détachées, tel qu'il apparaît sur les documents justificatifs ci-joints)

7. Selon les informations dont je dispose et au meilleur de mes connaissances, les renseignements déclarés dans la présente demande sont exacts et véridiques.

FAIT SOUS SERMENT OU AFFIRMÉ)

SOLENNELLEMENT DEVANT MOI) -

à _____ à/en/au(x) _____)

le _____ jour de _____ 20_____)

(Signature de la personne qui soumet la demande)

(Signature du notaire ou du commissaire)

(Nom complet en lettres détachées)

(Nom de la personne qui soumet la demande, en lettres détachées)

Notaire public au Yukon)

ou notaire public ou commissaire à)

l'assermentation à/en/au(x) _____)

(Mon mandat se termine le _____))

*** Tous les notaires et commissaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau.**